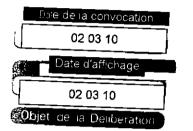
#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HERAULT

# 37 37 21



2010-03-10 Services

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

### **EXTRAIT DU REGISTRE**

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 25 mars 2010

L'an deux mille dix

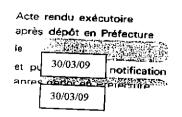
Et le vingt cinq mars

Dix huit , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre heures prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis **BOUTES** 

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), JF FAVETTE (CdC Saint-Chinianais), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), RM.LOSMA (Bédarieux), F.MARTY (CdC Orb Jaur), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), R.PAILLES (Conseil Général), Y.POUJOL (CdC Combes & Taussac), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), A. SICILIANO (CdC Coteaux & Châteaux), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).





**Objet: Services** 

### 1 - Projet Territorial de Santé (PTS)

Portant sur une approche collective de l'ensemble des questions de santé et d'organisation des soins pour articuler les différents champs de la santé (prévention, soins primaires, liens entre les soins hospitaliers/ville), en fonction des caractéristiques géographiques et démographiques du territoire, le PTS doit permettre, en cohérence avec les politiques de santé descendantes et les priorités régionales, :

- de connaître et identifier les besoins en matière de santé,
- de construire une offre cohérente de services de santé et d'accès aux soins,
- d'élaborer des priorités et des axes stratégiques d'action de prévention et de santé publique.

La loi Hôpital, Patient, Santé et Territoire (HPST) (J.O du 22 juillet 2009) porte, notamment, sur la modernisation des établissements de santé, l'accès de tous à des soins de qualité, la prévention et la santé publique, l'organisation territoriale du système de santé, le projet faisant du développement des maisons de santé une priorité.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé en 2008 dans la démarche de PTS, compte tenu de l'urgence, pour le territoire, de se saisir des questions de santé (augmentation de la demande de soins, démographie médicale préoccupante).

Sous la coordination d'un comité de pilotage, composé de la MSA, du Comité Régional d'Education à la Santé (CRES), du Conseil Général, de la DDASS, du Conseil Régional et du COMERBI (collège des médecins de la région biterroise), un diagnostic approfondi a été réalisé en 2009 avec l'appui du CRES, faisant apparaître des zones de patientèle fragiles (Saint-Chinian) ou déficitaires (La Livinière, Olonzac, Olargues/Mons, Bédarieux/Le Bousquet d'Orb).

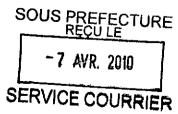
Les travaux menés ont dessiné un maillage qui doit répondre à l'impératif d'un territoire plus attractif pour les professions médicales afin de satisfaire une demande croissante de soins, comme suit :

- trois Maisons de Santé à prévoir sur les secteurs d'Olonzac, d'Olargues et de Saint-Chinian/Cessenon, venant conforter les opérations en cours et/ou réalisées sur Saint-Pons et le Bousquet d'Orb,
- deux Maisons Médicales de Garde sur les secteurs du Saint-Pônais et de Saint-Chinian/Cessenon.

Les cartes illustrant le diagnostic et la proposition du maillage territorial sont annexées au présent rapport.

Cette proposition de maillage est accompagnée de pistes d'action issues des groupes de travail sur les thèmes :

- de l'organisation de l'offre de soins, avec l'appui de la Maison Médicale de Garde de Béziers, associant les professionnels de santé (généralistes, infirmières, dentistes, kinésithérapeutes....)
- de la prévention, avec l'appui du CRES, associant le Conseil Général, les CLIC, la MLI, les associations d'aides à domicile, le CODERPA.



Ces pistes d'action sont détaillées dans le tableau suivant :

Développement	t Continuité des soins	Maillage territorial en maisons médicales pluridisciplinaires		
de nouveaux services		Consultations avancées (nutrition, mémoire, diabète) au sei des MSP ou des hôpitaux locaux,		
		Télésanté (étude en cours),		
	Permanence des soins	Maisons médicales de garde (Saint-Pons, Saint-Chinian), Projet de maison médicale de garde au sein de l'hôpita de Lézignan-Corbières		
	Urgences	Création d'un SMUR à Bédarieux,		
		Formation aux gestes de premiers secours de deux personne par village,		
		Pour le Saint-Pônais, organisation des urgences avec le Tarn,		
Organisation et coordination	Personnes âgées	Coordination gérontologique par territoire, Annuaire santé/social,		
		Lien SSIAD/Hôpitaux,		
		Groupe de parole/régulation pour les aides à domicile,		
	Santé mentale	Formation /professionnalisation des aides à domicile,		
	ourse memale	Mise en place de conseils locaux en santé mentale, Téléconsultation psychiatrique,		
	Enfance/adolescence	Veille éducative,		
		Réseau santé jeunes,		
Actions sur les	Mobilité des jeunes	Projet Mobylette		
déterminants	Enfance/adolescence	<del></del>		
de santé		Restauration collective de qualité avec tarification adaptée		
		«Récré fruitées»		
	Personnes âgées	Offre culturelle adaptée		
Animations thématiques	Enfance	Actions en milieu scolaire avec parents (nutrition, addictologie, prévention du suicide),		
		Accompagnement à la parentalité :  Poursuite des cafés des parents et LAEP  Projet parcours relais parents		
	Personnes âgées	Ateliers: petits budgets, prévention des chutes, diabète, alimentation		
Autres	Elus	Forum santé/territoire pour sensibiliser les élus aux questions de santé publique		
	Médecins	Journée de découverte du territoire pour les jeunes médecins.		

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce diagnostic et sur les pistes d'action proposées par les groupes de travail.

# 2 - Acquisition de compétences et participation à des réseaux spécialisés

L'étude sur le développement territorial de la télésanté, menée par le Pays dans le cadre du PTS et confiée au cabinet 2IM, sera vraisemblablement suivie par la mise en œuvre de quelques projets dans ce domaine. Or les compétences nécessaires au suivi de ces projets sont très pointues et les techniques évoluent très rapidement.

Le CATEL, réseau national de compétences en télésanté, est une association qui regroupe près de 10.000 acteurs dans le domaine de la télésanté: professionnels de santé, entreprises, institutionnels, associations, laboratoires. Il a pour objectif d'œuvrer au développement de la télésanté par l'information, l'organisation de rencontres et de discreta la mise en œuvre de projet de télésanté.

RECULE

-7 AVR. 2010

SERVICE COURRIED

Cette adhésion nous permettra de disposer des ressources nécessaires à l'accompagnement de ces projets (compétences, information, formation, veille technologique), pour un coût annuel de 150 €.

Par ailleurs, le second appel à projets du programme SUDOE, qui se clôturera le 30 avril prochain, peut contribuer techniquement et financièrement à appuyer le développement de notre PTS, notamment dans son volet Télésanté. Un réseau entre opérateurs européens de l'e-santé est en cours de constitution, auquel nous pourrions nous associer.

#### 3 - CPER Etat/Région - Volet Territorial

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est signataire du CPER-Volet Territorial avec l'Etat et la Région (convention pluriannuelle) sur la thématique des services à la population. Lors de la session de décembre dernier, le Comité Syndical s'était prononcé favorablement sur le contenu de la programmation 2010. Ce contenu a évolué :

- l'opération «Etude sur logement public», proposée initialement est ajournée, le Conseil général ayant décidé de lancer une étude sur cette même thématique à l'échelon départemental. Nous aurons à prévoir, dans un deuxième temps, l'acquisition éventuelle d'informations d'intérêt strictement territorial;
- les projets d'opérations complémentaires portées par des communautés de communes, dans le domaine des services à la population pouvant venir compléter cette programmation, ont été finalisés.

La programmation 2010 à soumettre à l'Etat au titre du CPER pourrait donc être la suivante :

	Contenu	Coût total	Contribution FNADT sollicitée
Réseau de Relais de Services Publics	Fonctionnement de six RSP: Bousquet d'Orb, Capestang, Olargues, Olonzac, Roujan, Saint-Chinian.		60.000€
Etude télésanté (2 <sup>e</sup> phase)	Poursuite de l'étude (volet technique et financier) dans le cadre du Projet Territorial de Santé	30.000 €	20.000€
Espace Accueil-Loisirs (Saint-Pons de Thomières)	Travaux de réhabilitation et équipements.	113.088 €	33.926 €
Crèche intercommunale (Mons la Trivalle)	Construction et équipements	765.000 €	30.000€
			143.926 €

étant précisé que la gestion du FNADT, dans le cadre de la réorganisation des services de l'Etat, sera dorénavant assurée par la DDTM (ex-DDAF), la programmation devant intervenir dans le 1<sup>er</sup> semestre de l'année.

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer :

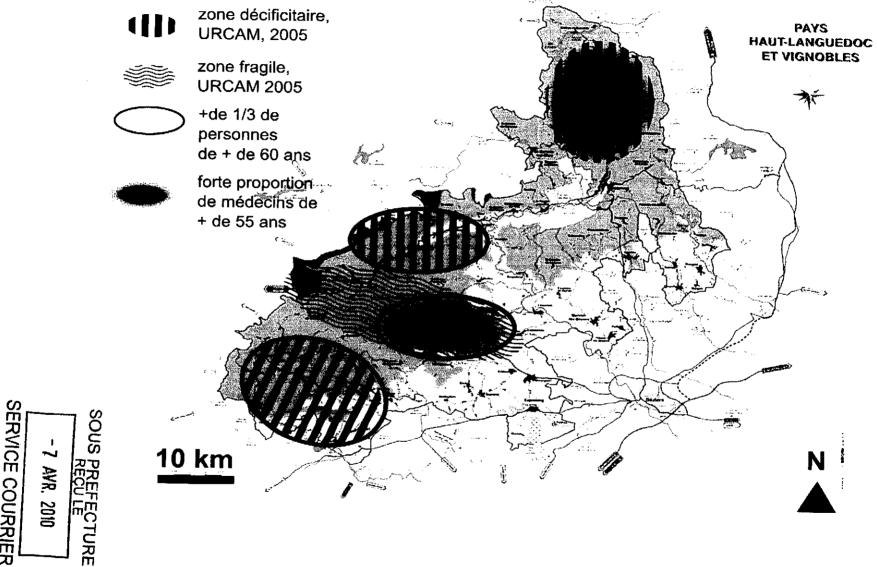
- sur les orientations de notre proposition, en matière de développement territorial de santé, afin de poursuivre l'action engagée,
- sur le principe de l'adhésion du Pays à l'association CATEL,
- sur le principe de prise de contacts avec le secrétariat technique du programme INTERREG IV B SUDOE, basé à Santander (Espagne),
- sur le contenu de la programmation proposée au titre du CPER-Volet Territorial pour l'avenant 2010, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité Syndical se prononce favorablement :

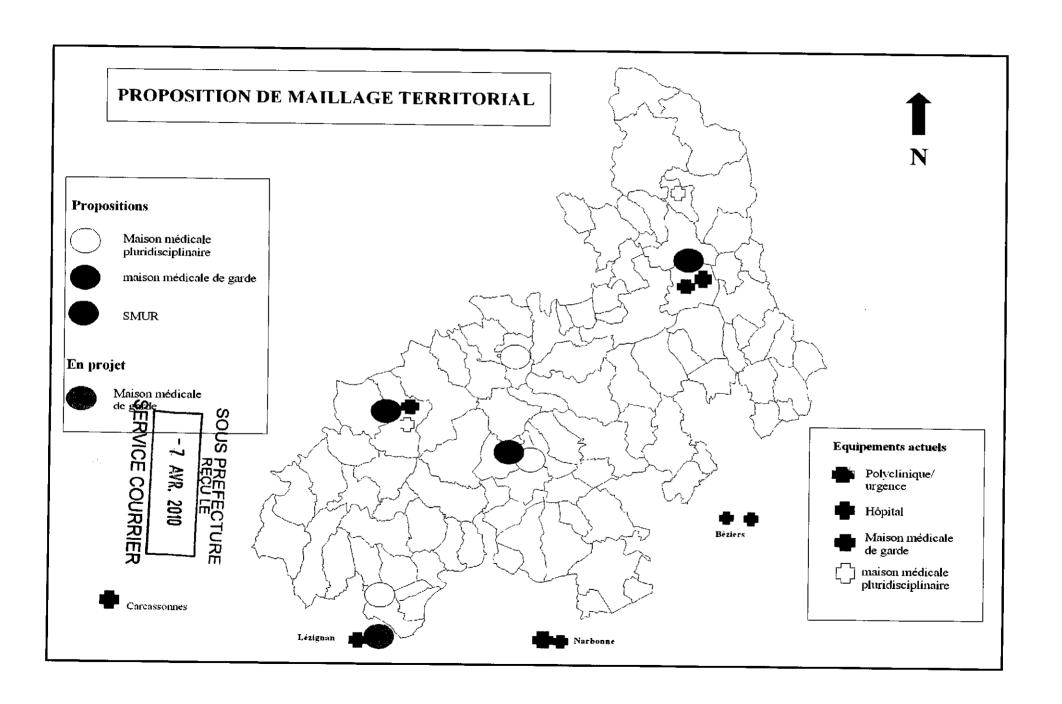
- sur les orientations de notre proposition, en matière de développement territorial de santé, afin de poursuivre l'action engagée,

sur le principe de l'adhésion du Pays à l'association CATEL,

- 7 **av**r. 2010



SERVICE COURRIER



- sur le principe de prise de contacts avec le secrétariat technique du programme INTERREG IV B SUDOE, basé à Santander (Espagne),
- sur le contenu de la programmation proposée au titre du CPER-Volet Territorial pour l'avenant 2010,

et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Fait à Saint-Chinian, le 25 mars 2010.

Le Président, Francis BOUTES

SOUS PREFECTURE

-7 AVR. 2010

SERVICE COURRIER